



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**MARDI 22 NOVEMBRE 2022 DE 09H30 À 16H00**  
**au Palais des Congrès de Gruissan**

« *Stratégie Régionale Emploi Souveraineté Transformation Écologique* » (SRESTE)

Avis sur les :

SRESRI, rapporteur : Sylvain LABBÉ  
SRDEII et SRDTL, rapporteurs : Philippe LEROUX (SRDEII)  
et Xavier PETRACHI (SRDTL)  
CPRDFOP, rapporteurs : Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ

**Avis adopté le 22 novembre 2022**

**SRESRI : Suffrages exprimés 144, Pour 144, Contre -, Abstention -, Ne prend pas part au vote –**  
**SRDEII : Suffrages exprimés 144, Pour 141, Contre -, Abstention 3, Ne prend pas part au vote -**  
**SRDTL : Suffrages exprimés 144, Pour 141, Contre -, Abstention 3, Ne prend pas part au vote -**  
**CPRDFOP : Suffrages exprimés 144, Pour 123, Contre 20, Abstention 1, Ne prend pas part au vote -**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démarche globale en matière de recherche et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture, la nouvelle « Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique » (SRESTE) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, couvrant la période 2022-2028, est constituée de 4 schémas obligatoires : le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ; le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ; le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ; le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Après une large concertation réalisée sur l'ensemble de l'Occitanie, et à laquelle le CESER a pris part, la SRESTE sera soumise au vote du Conseil régional le 25 novembre 2022.

Fondée sur les principes du Pacte Vert pour l'Occitanie adopté en novembre 2020, et prenant en compte les effets de la crise sanitaire Covid-19, de la guerre en Ukraine avec ses conséquences au plan économique, mettant en exergue nos dépendances industrielle, énergétique, technologique, la SRESTE a pour objectif d'apporter pour les prochaines années, au travers des schémas, des réponses aux 4 enjeux identifiés pour transformer ainsi notre modèle économique et social :

- Accroître la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie ;
- Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain ;
- Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation ;
- Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi

Obligatoirement saisi sur tout schéma régional, le CESER a par conséquent rendu un avis pour chacun des schémas, et a formulé des préconisations pour répondre aux 4 enjeux de la SRESTE :

Le CESER tient tout d'abord à saluer la qualité du travail réalisé par la Région qui a largement tenu compte de ses contributions apportées dans le cadre de la concertation.

Avis sur le SRESRI :

Pour rappel, l'Occitanie, c'est :

- 270 000 étudiants (+20 % en 10 ans), 3e rang national en termes d'effectifs. Les deux métropoles concentrent 80 % des étudiants, mais ce sont au total 18 villes universitaires d'équilibre et une soixantaine de sites proposant des formations post-bac qui maillent le territoire.

- la 3e région de France pour l'accueil d'étudiants étrangers qui représentent 10.5 % des effectifs.

- 15 000 chercheurs du secteur public et 7400 doctorants répartis au sein des 13 organismes de recherche nationaux.

- 1re région de France en termes de dépenses de R&D (3.5 % du PIB).

Cependant la région Occitanie n'est qu'au 5e rang national pour le nombre de dépôts de brevets à l'Office européen des brevets.

Le CESER encourage la Région à poursuivre son soutien à la formation tout au long de la vie jugée essentielle, de même que toute action visant à rapprocher Science et société ;

Le CESER préconise de mettre en œuvre un dispositif d'accueil de chercheuses et chercheurs étrangers en lien avec les Défis clés pour développer les compétences dans les laboratoires régionaux mais aussi de favoriser les partenariats avec des laboratoires étrangers ;

Le CESER réaffirme son soutien en faveur de la promotion des Villes universitaires d'équilibre (VUE) et celles de pôles de recherche stratégiques pour le territoire ;

Le CESER est particulièrement intéressé par le dispositif d'animation/pilotage du SRESRI et propose d'y être associé.

Le CESER estime que sous l'impulsion de la Région, l'écosystème de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au-delà de l'excellence des formations initiales, contribuera de façon dynamique et agile à relever les défis initiés par la SRESRI pour l'Occitanie.

Avis sur le SRDEII :

Le SRDEII définit :

Les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional ;

Les orientations en matière de développement de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Il fixe également les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- Le CESER approuve la vision de la Région sur une souveraineté industrielle. Le CESER souhaite que la compétitivité ne soit pas simplement technologique, mais existe à tous les niveaux (nécessité d'être au prix du marché, mobilisation des relais de croissance disponibles dans la chaîne de valeur industrielle, présence au sein des entreprises).

Au regard des augmentations du prix de l'énergie que nos entreprises subissent, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, le CESER préconise une mobilisation spécifique de la Région, en collaboration avec l'État et les autres collectivités publiques, afin qu'elle prenne en considération ces éléments qui peuvent nuire gravement à nos entreprises régionales dans le cadre d'une compétition européenne et internationale, dans l'élaboration des critères de sélection ou d'éligibilité. Il pourrait sinon y avoir un risque de voir s'accélérer les délocalisations, contraire à la réindustrialisation de nos territoires recherchée actuellement.

- Le CESER se réjouit du renforcement de l'accompagnement des projets stratégiques structurants et encourage la Région à veiller à un déploiement sur l'ensemble des territoires avec un focus sur ceux, où des compétences et des savoir-faire existent et où une revitalisation est nécessaire pour le maintien et le développement des emplois.

- Le CESER souscrit à la volonté régionale de vigilance quant aux risques de délocalisation de tout ou partie des activités des entreprises aidées, de même que pour la réalisation en Occitanie des objectifs des projets qui ont été soutenus. Les aides régionales doivent servir le développement économique régional et la création ou l'ancrage des emplois en région, et non les effets d'aubaine.

Avis sur le SRDTL :

Le SDRTL définit le positionnement de la Région en complémentarité des politiques touristiques des partenaires et acteurs du tourisme agissant sur le territoire de la région Occitanie. Il reflète la vision de l'institution régionale pour un tourisme durable sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie et son accompagnement des transformations et des transitions de ces activités qui constituent le deuxième pôle économique régional.

4 priorités sont affirmées par la Région en faveur du développement du tourisme et des loisirs pour répondre et anticiper les enjeux des 6 prochaines années : Accompagner la transition écologique, sociale et numérique des entreprises et des territoires touristiques ; Expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales ;

Renforcer l'attractivité des territoires, des produits et des destinations ; Faire ensemble et conforter une gouvernance efficiente.

Concernant les saisonniers :

- Le CESER approuve la mise en exergue de l'importance de l'emploi saisonnier sans écarter les freins à l'embauche qui bloquent l'accès à emploi : coût très élevé du logement dans les stations, et inadaptation de l'offre des mobilités domicile travail.
- Le CESER encourage la Région à déployer des Maisons des Saisonniers ou des Saisonnalités dans chaque territoire en coopération avec les collectivités locales et territoriales.
- Le CESER salue la volonté régionale d'expérimenter et de valoriser la mise en place de groupements d'employeurs et propose une réflexion sur la mise en œuvre d'un CDI Saisonnier.

Vacances pour tous :

- Le CESER salue la volonté d'accompagner et de développer les vacances pour tous, classes vertes, classes de découverte...

Les Fédérations de jeunesse et d'éducation populaire sont des acteurs incontournables des départs en classe de découverte. Ces départs ont lieu tout au long de l'année hors vacances scolaires, assurant ainsi le maintien de l'emploi dans les structures d'accueil, le lissage et l'amortissement des charges de ces dernières tout au long de l'année. Le CESER encourage la Région à reconnaître, mettre en avant et valoriser le rôle de ces structures, tout comme celui primordial des Caisses d'allocations familiales (CAF) pour ce qui concerne l'aide au départ pendant les vacances scolaires. Dans le cadre de ces actions, le CESER propose que la Région aide les structures d'accueil et d'hébergement dans le maintien de la qualité de leur patrimoine (mise aux normes, rénovation, accompagnement par des C.P.O. (Conventions pluriannuelles d'objectifs).

Concurrence des usages en mer :

- Au-delà du SRDTL, le CESER propose qu'une stratégie globale de planification des activités en mer soit mise en œuvre.

Avis sur le CPRDFOP :

La crise sanitaire, les conséquences géopolitiques du conflit en Ukraine, et la prise de conscience de la nécessaire transition écologique ont recentré une majorité de personnes dans l'essentiel de la vie, avec une capacité à se projeter à long terme plus difficile. L'organisation actuelle du travail ne semble plus correspondre aux besoins des salariés d'aujourd'hui.

La majorité des employeurs recherchent des personnes qualifiées et compétentes, mais les entreprises sont de plus en plus souvent en recherche de savoir-être en sus des compétences techniques, aussi les soft skills ont le vent en poupe.

En tant que chef de file du développement économique, le Conseil régional a pris l'initiative de coordonner avec 54 partenaires un Pacte pour l'embauche. Ce dispositif, lancé le 23 mars 2022, est organisé en réponse à des freins à l'embauche externes et internes aux entreprises, ainsi que, plus globalement, dans l'ensemble des parcours professionnels. Au total, 40 propositions concrètes sont proposées sur l'ensemble du territoire régional. Ce Pacte fonde une grande partie du CPRDFOP 2022-2028.

Pour le CPRDFOP amené à répondre aux enjeux de la SRESTE, le CESER fait 4 préconisations :

- Le CESER préconise l'articulation des politiques publiques sur le sujet de la levée des freins à l'embauche, et celui des ruptures de parcours car de nombreux acteurs interviennent sur le sujet.
- Le CESER préconise de favoriser les collaborations et mises en commun entre entreprises, et de les encourager à se mettre à travailler ensemble pour générer une attractivité de secteur.

- Le CESER pense que le Conseil régional devrait retrouver son rôle sur l'ouverture des centres de formation, et qu'il devrait assurer le pilotage de la carte régionale de l'offre de formation.
- Le CESER préconise que le Conseil régional évalue le développement des centres de formation en Occitanie et participe à sa régulation.
- Le CESER préconise le déploiement d'outils pour renforcer la coordination des acteurs, le suivi et l'évaluation du CPRDFOP :

Rechercher la souplesse et l'adaptabilité du CPRDFOP dès sa conception pour pouvoir ajuster ses outils et dispositifs d'intervention pendant la durée du contrat (5 ans) ;

Production régulière d'indicateurs de suivi lisibles, visibles et centrés sur les attendus ;

Co-pilotage de l'offre de formation et de sa saturation ;

Favoriser un rôle plus opérationnel, fonctionnel du CREFOP.